

Glossaire des professionnels du bien vieillir

par LiNote

Gérontologue	p2
Ergothérapeute	p2
Psychomotricien.....	p3
Assistant de soins gériatriques.....	p4
ESA (Equipe spécialisée Alzheimer).....	p4
Aide à domicile.....	p5
Aide-ménagère.....	p5
Assistant de vie aux familles.....	p5
Auxiliaire de vie sociale.....	p5
Aide-soignant	p6
Infirmier.....	p6
Gestionnaire de cas	p7
Mandataire judiciaire	p7

Gériatre

Ses missions

Le gériatre est un médecin spécialiste du vieillissement. Il évalue l'état de santé global des personnes âgées en effectuant plusieurs examens médicaux afin de détecter par exemple :

- des troubles de la vue
- des troubles de l'audition
- des maladies neurologiques
- des maladies cardio-vasculaires et respiratoires
- des séquelles liées à une mauvaise chute
- les troubles nutritionnels

Le gériatre oriente ensuite vers des spécialistes (ORL, cardiologue, etc.) pour effectuer un diagnostic plus poussé.

Comment faire appel à un gériatre ?

Les consultations auprès d'un gériatre sont prescrites par le médecin traitant.

Les gériatres exercent dans les hôpitaux et les EHPAD.

Quelle est la différence entre un gériatre et un gérontologue ?

Un gérontologue étudie le vieillissement tandis qu'un gériatre est un médecin spécialiste des personnes âgées.

Ergothérapeute

Ses missions

L'ergothérapeute aide les personnes qui éprouvent des difficultés à effectuer les gestes du quotidien : s'habiller, se faire à manger, marcher...

Il vient à leur domicile pour faire un bilan de leurs besoins et définit les actions à mettre en place :

- aménager leur domicile (barre d'appui, siège de douche, etc.)
- leur apprendre à effectuer des tâches d'une manière différente pour leur faciliter la vie
- mettre en place des aides techniques (aide-mémoire numérique, téléphone adapté, etc.)
- mettre en place des services à domicile (portage de repas, aide au ménage, etc.)
- faire intervenir d'autres professionnels de la santé (infirmiers, orthophonistes, podologues, etc.)

Comment faire appel à un ergothérapeute ?

Pour bénéficier de l'expertise d'un ergothérapeute, vous pouvez contacter :

- le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville la plus proche
- la **MDPH** (Maison Des Personnes Handicapées) de votre département
- la **MDA** (Maison De l'Autonomie) de votre département

Vous pouvez également contacter directement un **ergothérapeute libéral** :

www.ergotherapie-france.fr/annuaire-des-professionnels

Si votre proche bénéficie de la **Caisse de Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO** et qu'il est âgé de plus de 75 ans, vous pouvez demander l'intervention d'un ergothérapeute dans le cadre du dispositif Bien chez moi.

Tarif : 15€ – Contact : 0 810 360 560 – Plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Note : les ergothérapeutes peuvent aussi être mandatés par des **organismes dans le cadre de demande d'aides financières** :

- Par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la demande d'aide "Habiter Facile" pour effectuer des travaux d'aménagement du domicile.
- Par le département dans le cadre de la demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Psychomotricien

Ses missions

Le psychomotricien aide les personnes âgées et handicapées à **améliorer la maîtrise de leur corps**. Il aide aussi les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à **réduire les troubles d'orientation dans le temps et dans l'espace**.

Il peut par exemple avoir recours à :

- des activités de coordination et de rythme
- des exercices d'orientation
- des ateliers d'expression corporelle
- des jeux

Comment faire appel à un psychomotricien ?

Le psychomotricien n'intervient que sur prescription médicale du médecin généraliste : d'abord pour un bilan psychomoteur, puis pour des séances si nécessaire.

Les psychomotriciens exercent dans les hôpitaux (service gériatrie ou centre de rééducation), les EHPAD et des Services de soins à domicile (SSD) en tant que membre d'une ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer).

Quelques-uns travaillent en libéral : [annuaire](#)

Assistant de soin g rontologique

Les assistants de soin g rontologique sont des aides-soignants ou des aides m dico-psychologiques qui ont suivi une formation pour accompagner des personnes atteintes de maladies neuro-d g n ratives (comme la maladie d'Alzheimer).

Ses missions

- Au sein d'une  quipe Sp cialis e Alzheimer (ESA) :
Aide les personnes  g es   accomplir   nouveau des gestes du quotidien, comme par exemple cuisiner, pour qu'elles puissent le refaire seule avec plaisir.
- Au sein d'un EHPAD :
Il propose des animations th rapeutiques pour diminuer les troubles du comportement : jardinage, atelier m moire, etc.

Equipe Sp cialis e Alzheimer (ESA)

Ses missions

L'ESA aide les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer   rester chez elles le plus longtemps possible.

Ces  quipes se composent d'ergoth rapeutes, de psychomotriciens et d'assistants de soin g rontologique. Ils interviennent au domicile des personnes  g es sur une p riode de 3 mois (soit 12   15 s ances).

Premi re s ance :

- Un ergoth rapeute ou un psychomotricien vient  valuer la capacit  de la personne  g e   effectuer les gestes du quotidien.
- Il fixe un ou deux objectifs (ex : s'habiller seul, r apprendre   se faire   manger, etc.)
- Il con oit un programme pour aider la personne   retrouver son autonomie et conseille ses aidants.

S ances suivantes :

- Un assistant de soin g rontologique vient au domicile pour accompagner la personne  g e selon le plan  tabli.

Derni re s ance :

- L'ergoth rapeute ou le psychomotricien revient pour faire un bilan des s ances et le transmet au m decin qui les a prescrites.

Comment faire appel   une ESA ?

Ces s ances sont prescrites par le m decin traitant ou un m decin lors d'une consultation m moire.

Les ESA sont rattach es   des SSIAD (Services de Soins Infirmiers   Domicile) : [annuaire](#)

Aide à domicile

Le terme “aide à domicile” englobe les aides-ménagères, les assistantes de vie et les auxiliaires de vie. Ces professionnels aident à réaliser tous les gestes du quotidien, à l'exception des soins médicaux (prise de médicaments, changement de pansements, etc.)

Aide-ménagère

L'aide-ménagère intervient au domicile des **personnes âgées en perte d'autonomie**, des personnes handicapées ou hospitalisées à domicile.

Ses missions

- Entretien du logement : ménage et petits bricolages.
- Entretien du linge : lessive et repassage.
- Aide à faire les courses
- Aide à préparer les repas

Comment faire appel à une aide-ménagère ?

Les aides-ménagères peuvent être employées directement par la personne aidée. Il est aussi possible de faire appel à des associations ou sociétés de services à la personne : [annuaire](#)

Assistant de vie aux familles

L'assistant de vie intervient au domicile de **personnes âgées dépendantes aidées par leurs enfants**, de personnes malades ou handicapées, de familles avec de jeunes enfants (garde d'enfant) ou de toute personne qui en fait la demande.

Ses missions auprès des personnes âgées

L'assistant de vie effectue les mêmes tâches que l'aide ménagère et peut en plus :

- faire la toilette
- préparer le repas et aider à manger si besoin
- accompagner dans les déplacements : aller à un rendez-vous, faire les courses, etc.
- aider à se lever et à se coucher

Comment faire appel à un assistant de vie aux familles ?

Les assistants de vie peuvent être employés directement par la personne aidée. Il est aussi possible de faire appel à des associations ou sociétés de services à la personne : [annuaire](#)

Auxiliaire de vie sociale

L'auxiliaire de vie intervient uniquement auprès des **personnes âgées très dépendantes et isolées**.

Ses missions

Les auxiliaires de vie ont sensiblement les mêmes missions qu'un assistant de vie, mais gère en plus :

- l'étude des besoins de la personne âgée pour pouvoir proposer des aides ou des équipements adaptés
- la gestion de certaines démarches administratives
- des activités de stimulation cognitive par le jeu, la lecture, etc.

Comment faire appel à une auxiliaire de vie ?

Les auxiliaires de vie sociale peuvent être employés directement par la personne aidée, mais c'est assez rare. La plupart du temps, ils sont employés par la CAF, les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), la MSA (Mutualité Sociale Agricole) ou encore les communes.

Aide-soignant

L'aide-soignant travaille sous la responsabilité d'un infirmier et intervient au domicile des personnes qui ont besoin de soins médicaux.

Ses missions auprès des personnes âgées vivant à domicile :

- Contrôler l'état de santé : poids, température, pression artérielle, etc.
- S'assurer que la personne se nourrit bien et entretient son logement
- Aider à se lever et s'habiller
- Aider à faire la toilette

Comment faire appel à un aide-soignant ?

Les aides-soignants qui se déplacent au domicile des personnes âgées sont employés par des SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) et leur intervention est toujours prescrite par un médecin.

Trouver un SSIAD : [annuaire](#)

Infirmier

La plupart du temps, l'infirmier effectue les soins que les aides-soignants ne sont pas autorisés à réaliser, c'est-à-dire des soins liés à des prescriptions médicales :

- donner des médicaments
- changer des pansements
- effectuer des prises de sang
- poser des perfusions
- etc.

Comment faire appel à un infirmier ?

L'intervention d'un infirmier au domicile se fait sous prescription d'un médecin. Il est possible de faire appel à un Infirmier exerçant au sein d'un SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) ou bien à un infirmier libéral.

Trouver un SSIAD : [annuaire](#)

Trouver un Infirmier libéral : [annuaire](#)

Gestionnaire de cas

Le gestionnaire de cas intervient auprès des personnes âgées dépendantes dont la situation nécessite l'intervention de nombreux interlocuteurs : médecin traitant, aide à domicile, assistante sociale... Il coordonne tous ces acteurs et devient l'interlocuteur unique avec la famille.

Comment faire appel à un gestionnaire de cas ?

Il faut obligatoirement passer par un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) qui détermine si oui ou non la personne âgée peut bénéficier de l'aide d'un gestionnaire de cas.

Trouver un CLIC : [annuaire](#)

Conditions pour pouvoir bénéficier des services d'un gestionnaire de cas :

- La personne n'a pas d'aidant proche peut coordonner les différents acteurs
- Ou les aides et les soins mis en place actuellement ne sont pas adaptés
- Ou la situation de la personne âgée est complexe : elle a des problèmes de santé, des troubles cognitifs et des difficultés à effectuer les gestes du quotidien.

Mandataire judiciaire

Les personnes âgées qui ont des problèmes cognitifs ou physique importants peuvent être placées sous protection judiciaire par un juge des tutelles. Il existe trois types de protection juridique : la sauvegarde de justice, la tutelle et la curatelle.

Dans le cas d'une sauvegarde de justice, si aucun membre de la famille ne peut prendre en charge la gestion administrative, juridique et financière de la personne fragilisée, un professionnel est nommé pour remplir cette mission : le mandataire judiciaire.